

Charte de la communication

Prenant acte de la volonté de tous les acteurs de construire un dialogue de qualité et de la nécessité de mettre en place des balises éthiques pour que tous les parents puissent y participer en s'y sentant en sécurité, une charte de la communication est annexée au Règlement d'ordre intérieur. Elle énonce des principes et des engagements qui sont signés par tous.

Le dialogue que nous voulons

- Un dialogue qui permet de se parler de ce qui va bien comme de ce qui est difficile dans l'école ;
- Un dialogue qui permet de traiter les problèmes présents et ceux à venir dans l'école en les analysant et en cherchant à construire des réponses collectives pour les résoudre, dans le respect de chacun et dans l'intérêt des élèves et de leurs apprentissages.

Les balises pour permettre ce dialogue

- Le principe d'authenticité : ce dont nous parlons, nous l'avons vécu ;
- Le principe de bienveillance : ce que nous apportons est tendu vers un « mieux » pour l'école et pour les familles, surtout lorsqu'un groupe pointe un problème ou énonce une critique ;
- Le principe de pertinence : ce que nous apportons est tendu vers une finalité collective commune.

Bonne conduite sur les canaux de communication : groupes et messages privés

- Les propos discriminatoires, insultants, harcelants sous toutes les formes sont totalement proscrits.
- Même s'il vous est possible d'exprimer vos idées, les insultes personnelles entre participants et les attaques directes et indirectes, n'apportent rien au débat et peuvent heurter les autres.
- Les messages portant atteinte à la vie privée d'autres participants ou de tiers, la divulgation d'informations personnelles d'autres membres ou les messages visant à discréditer les autres commentaires dans un but non constructifs, seront supprimés.
- Tous messages publicitaires, commerciaux, communiqués d'organisations politiques, syndicales ou religieuses sont proscrits.

Droit à la déconnexion

- Le droit à la déconnexion est le droit des personnes à ne pas être accessible en dehors des horaires raisonnables et concertés. Le corolaire est l'interdiction faite à une personne de sanctionner d'une quelconque manière quelqu'un qui n'aurait pas été accessible en dehors de ces horaires.
- Cela concerne aussi bien les mails, messages WhatsApp, SMS ou encore les appels téléphoniques.

Le droit à l'erreur pour tous

- Réaliser la mise en place et la tenue d'un dialogue aussi ambitieux ne va certainement pas se faire sans erreurs ;
- Considérer dès lors les difficultés et conflits qui pourraient surgir comme faisant partie du processus et étant l'occasion de se remettre au travail pour compléter la charte et progresser encore.

En intégrant le groupe WhatsApp de la classe de son enfant, chaque parent souscrit à cette charte de communication.